



Préfecture de Seine-Maritime

## Commune de ROUEN

### Informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs

pour l'application des articles L 125-5 et L 125-26 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

	N°	<b>2006-210</b>	du	<b>2 janvier 2006</b>	
--	----	-----------------	----	-----------------------	--

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRn	oui	<input checked="" type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>
---	-----	-------------------------------------	-----	--------------------------

<b>Prescrit</b> <b>Approuvé</b> <b>Modifié</b> <b>Vallée de Seine – Boucle de Rouen</b>	date	<b>29 juillet 1999</b> <b>20 avril 2009</b> <b>03 avril 2013</b>	aléa	<b>Inondation (débordement de Seine)</b>
<b>Prescrit</b> <b>Approuvé</b> <b>BV Cailly-Aubette-Robec</b>		<b>29 décembre 2008</b> <b>11 juillet 2022</b>		<b>Inondation (débordement de rivière, ruissellement, remontée de nappe)</b>

Les documents de référence sont :

<b>Rapport de présentation, zonage réglementaire et règlement du PPRn Vallée de Seine – Boucle de Rouen, approuvé en 2009</b>	<b>Consultable sur internet</b>
<b>Rapport de présentation, zonage réglementaire et règlement du PPRn BV Cailly-Aubette-Robec</b>	<b>Consultable en mairie</b>

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPRt ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRt	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input checked="" type="checkbox"/>
---	-----	--------------------------	-----	-------------------------------------

<b>Rouen-Lubrizol Prescrit</b> <b>Rouen-Lubrizol Approuvé</b>	date	<b>06 mai 2010</b> <b>31 mars 2014</b>	aléas	<b>Suppression, thermique, toxique</b>
<b>ZIP Pt-Gd Quevilly Prescrit</b> <b>ZIP Pt-Gd Quevilly Approuvé</b>	date	<b>13 décembre 2012</b> <b>25 janvier 2018</b>	aléas	<b>Suppression, thermique, toxique</b>

Les documents de référence sont :

<b>PPRT de Rouen – Lubrizol</b> - Arrêté d'approbation - Règlement - Cahier de recommandations - Zonage réglementaire	<b>Consultables sur internet</b>
<b>PPRT de la ZIP de Petit et Grand Quevilly</b> - Arrêté d'approbation - Règlement - Cahier de recommandations - Zonage réglementaire et annexes	<b>Consultable sur internet</b>

#### 4. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques miniers [ PPRm ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRm	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input checked="" type="checkbox"/>
---	-----	--------------------------	-----	-------------------------------------

#### 5. Dates des arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle pour le risque mouvement de terrain

--

## 6. Dates des arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle pour le risque inondation

11 janvier 1985 26 juin 1985 03 novembre 1987 10 juin 1988 24 juillet 1990 06 juin 1994 06 décembre 1994

21 février 1995 01 juillet 1997 12 mars 1998 29 décembre 1999 07 février 2000 11 janvier 2005 02 mars 2006 17 avril 2018

## 7. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du code de l'environnement

La commune est située dans une zone de sismicité	zone 5	zone 4	zone 3	zone 2	zone 1	X
--	--------	--------	--------	--------	--------	---

pièces jointes

## 8. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

Rapport de présentation du PPRn Vallée de Seine – Boucle de Rouen, approuvé en 2009

Règlement du PPRn Vallée de Seine – Boucle de Rouen, approuvé en 2009

Zonage réglementaire du PPRn Vallée de Seine – Boucle de Rouen, approuvé en 2009, modifié en 2013

Cartographie des aléas du PPRn Vallée de Seine – Boucle de Rouen, approuvé en 2009, modifiée en 2013

Rapport de présentation du PPRn BV Cailly-Aubette-Robec

Règlement du PPRn BV Cailly-Aubette-Robec

Cartographie des aléas du PPRn BV Cailly-Aubette-Robec

Zonage réglementaire du PPRn BV Cailly-Aubette-Robec

PPRT de Rouen – Lubrizol

Plan de zonage réglementaire

Règlement

Cahier de recommandations

PPRT de la ZIP de Petit et Grand Quevilly

Règlement

Cahier de recommandations

Plan de zonage réglementaire

Annexe 04 carte des niveaux d'aléa de surpression

Annexe 05 carte des niveaux intensités de surpression

Annexe 06 carte des types d'ondes de surpression et temps d'application

Annexe 07 carte des niveaux d'aléa thermiques

Annexe 08 carte des niveaux d'intensités des effets thermiques continus

Annexe 09 carte des niveaux d'intensités des effets thermiques transitoires de type "boule de feu"

Annexe 10 carte des niveaux d'intensités des effets thermiques transitoires de type "feu de nuage"

Annexe 11 carte des durées d'application des effets thermiques transitoires de type "feu de nuage"

Annexe 12 carte des niveaux d'aléa toxique

Annexe 13 carte des taux d'atténuation cible des locaux de confinement (effets toxiques)

Annexe 14 carte de l'enveloppe des effets des phénomènes à cinétique lente

Annexe 15 carte de l'enveloppe des effets des phénomènes retardés (surpression et thermique)

## 9. Description des phénomènes d'inondation et des phénomènes de risques technologiques

Située dans la vallée de la Seine et en partie dans les bassins versants du Cailly de l'Aubette et du Robec, la commune de Rouen est concernée, dans ses parties urbanisées et naturelles, par des risques d'inondation liés au débordement du fleuve et au ruissellement des eaux pluviales.

Le secteur de la commune inclus dans le périmètre d'exposition aux risques du PPRT de Rouen – Lubrizol est susceptible d'être soumis aux effets de plusieurs phénomènes dangereux (effets de surpression, thermiques, toxiques) engendrés par l'établissement LUBRIZOL.

Le secteur de la commune inclus dans le périmètre d'exposition aux risques du PPRT de la ZIP de Petit et Grand Quevilly est susceptible d'être soumis aux effets de plusieurs phénomènes dangereux (effets de surpression, thermiques, toxiques) engendrés par les établissements BOREALIS et RUBIS TERMINAL.